

Gouvernement du Québec

Décret 1682-2024, 27 novembre 2024

CONCERNANT l'approbation d'une convention d'aide financière entre le gouvernement du Québec et le Centre d'Amitié Autochtone de Trois-Rivières (CAATR) pour la réalisation d'un salon carrières pour les autochtones dans les domaines de la santé et de la justice à l'automne 2024

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le Centre d'Amitié Autochtone de Trois-Rivières (CAATR) souhaitent conclure une convention d'aide financière pour la réalisation d'un salon carrières pour les autochtones dans les domaines de la santé et de la justice à l'automne 2024;

ATTENDU QUE, en vertu des paragraphes 1^o et 2^o du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1), les fonctions de la ministre de l'Enseignement supérieur consistent notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur et à l'élévation du niveau culturel de la population québécoise;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 1^o de l'article 5 de cette loi, pour la réalisation de sa mission, la ministre peut notamment accorder, aux conditions qu'elle fixe, une aide financière sur les sommes mises à sa disposition à cette fin;

ATTENDU QUE cette convention d'aide financière constitue une entente en matière d'affaires autochtones visée à l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.49 de cette loi, malgré toute autre disposition législative, toute entente visée à l'article 3.48 doit, pour être valide, être approuvée par le gouvernement et être signée par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur et du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit :

QUE soit approuvée la convention d'aide financière entre le gouvernement du Québec et le Centre d'Amitié Autochtone de Trois-Rivières (CAATR) pour la réalisation d'un salon carrières pour les autochtones dans les

domaines de la santé et de la justice à l'automne 2024, laquelle sera substantiellement conforme au projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84557

